

Article 31 du Règlement

la Chambre s'est prononcée. Elle a décidé que le projet de loi C-73 serait adopté et il est maintenant au Sénat.

La motion est affaiblie, si on en retranche le projet de loi C-73.

Nous avons le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Nous venons d'entendre un discours éloquent de mon collègue de Davenport. Je souscris à ces remarques. On en a longuement discuté. Je pourrais vous rappeler toutes les dates: du 18 juin 1990, quand il a été lu pour la première fois à la Chambre, jusqu'à son renvoi à un comité spécial le 30 octobre 1990.

J'en arrive ensuite au projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et cetera. Ce projet de loi a été lu pour la première fois le 26 septembre 1990. Nous sommes passés à la deuxième lecture. Je me souviens que, le 5 novembre, il a été renvoyé à un comité législatif, qui en a fait rapport sans modification le 22 novembre. Le projet de loi a été adopté à l'étape du rapport le 14 décembre, il a été lu pour la troisième fois et adopté par la Chambre le 14 décembre 1990. On en a terminé avec lui.

Voilà que le gouvernement dit maintenant qu'à cause de ses amis de l'autre côté au Sénat, nous n'avons pas adopté ni bien étudié ce projet de loi, et il veut que nous recommencions. Je ne comprends pas. Ce projet de loi a été adopté. Il semble qu'il serait assez compliqué de le rétablir avec une recommandation royale et de nous le faire étudier de nouveau. D'autre part, la décision ne provient pas de nous, mais du gouvernement.

Je voudrais parler, pendant les quelques minutes qui me restent du projet de loi C-85 concernant les langues officielles. C'est un sujet que je considère très important. Ce projet de loi avait pour objet d'autoriser certains régimes de pension ou de retraite et portait sur les relations de travail en ce qui concerne les cessions d'aéroports au Canada. C'est un projet de loi très important dont nous devrions discuter. . .

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): À la reprise des travaux, le député d'Ottawa—Vanier disposera de 11 minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATION DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA DISTILLERIE CORBY'S

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour vous faire part de ma déception face à la décision de Hiram Walker Allied de fermer la distillerie Corby's à Corbyville en Ontario, ville qui fait partie de ma circonscription.

Les 170 employés de l'usine continueront de travailler jusqu'au 30 septembre, après quoi la distillerie Corby's fermera ses portes pour de bon. Cette usine est un pilier hautement considéré du secteur industriel de la région de Quinte depuis 132 ans. Il est bien dommage que par suite du changement radical des conditions du marché, la gestion de l'entreprise ait dû prendre cette décision regrettable. La tradition incomparable d'excellence du produit fabriqué et de service communautaire de Corby's, en tant que gros employeur et qu'entreprise généreuse et consciente de ses responsabilités sociales, nous manquera beaucoup dans notre région.

Même si personne n'a eu la vie facile ces derniers temps, je sais que, comme moi, mes collègues députés espèrent que d'autres Canadiens ne vont pas perdre leur emploi et subir l'épreuve et le choc que les employés de Corby's subissent aujourd'hui.

* * *

LA BFC SHILO

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je voudrais dire clairement à la Chambre que je m'oppose vivement à toute proposition émanant de quel que niveau que ce soit en vue soit de réduire les activités à la BFC Shilo ou de fermer celle-ci. Si les forces armées allemandes décidaient de ne pas renouveler le contrat en vertu duquel elles s'entraînent à Shilo ou si le Quartier général de la Défense nationale recommandait un réaménagement de l'effectif actuel, des unités canadiennes basées ailleurs au Canada ou à Lahr, en Allemagne, devraient être réaffectées à Shilo de façon à maintenir l'effectif de la base à son niveau actuel.

Comme Shilo est la principale base de l'armée entre London, Ontario, et Calgary, il est indispensable de maintenir ses effectifs de façon à pouvoir faire appel à des forces suffisantes si une situation d'urgence survenait. De